



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2025

MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal

**Etaient excusé(s) :** Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine

**Etaient absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Subvention exceptionnelle à une association

Délibération n°2025 - 29

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3

**Date de convocation**  
28/08/2025

Vu la demande de l'association les Bengalassociation de Bayon,  
Considérant l'évènement organisé par l'association et son budget prévisionnel,

**Date d'affichage**  
05/09/2025

L'association demande à la Commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 350€ afin d'équilibrer son budget prévisionnel pour l'organisation d'Octobre rose (contre le cancer du sein) aux étangs de Bayon.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

05/09/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins 3 abstentions Mme Beurton Mme François (par procuration) et M. Cunat membres de l'association),

### ACCEPTE

Le versement de la somme de 350€ à l'association les Bengalassociation de Bayon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,  
Le Maire

